



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6910^e séance

Jeudi 24 janvier 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Masood Khan	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du Jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/22)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21590 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/22)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/22, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne la parole à M. Mulet.

M. Mulet : Je remercie le Conseil de sécurité de cette occasion qui m'est donnée de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2013/22), datant du 10 janvier 2013, et de faire part au Conseil des derniers développements relatifs à la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Darfour.

Sur le plan politique, les négociations ont commencé le 20 janvier entre le Gouvernement soudanais et la faction menée par Mohammed Bashir du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), sous les auspices de la Médiatrice conjointe par intérim, M^{me} Aïchatou Mindaoudou Souleymane, et de l'État du Qatar. Les parties sont supposées signer prochainement un plan-cadre qui guidera les négociations vers l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Du 10 au 14 janvier, l'équipe de médiation avait organisé un atelier de renforcement des capacités pour la délégation du MJE-Bashar. La MINUAD a fourni des experts pour soutenir les efforts de médiation, notamment sur les questions relatives à un accord de

cessez-le-feu, aux arrangements sécuritaires, et aux questions de genre.

Concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, suite à la nomination de 46 des 67 membres du Conseil de l'Autorité régionale du Darfour en octobre 2012, le Conseil a été formellement inauguré le 16 janvier à Nyala, au Darfour méridional. Ce Conseil de l'Autorité régionale du Darfour est notamment responsable de l'évaluation de la performance de l'Autorité régionale du Darfour, d'assurer sa bonne gestion et d'examiner les lois qui ont trait à ses compétences. À l'occasion de la cérémonie d'inauguration du Conseil, le premier Vice-Président de la République du Soudan, M. Ali Osman Taha, a renouvelé l'engagement du Gouvernement en faveur du processus de paix et a annoncé une décision parlementaire d'allocation budgétaire de 800 millions de livres soudanaises (environ 181 millions de dollars) pour soutenir le processus de paix au Darfour.

Comme décrit dans le rapport du Secrétaire général, la Mission d'évaluation conjointe au Darfour a parachevé son analyse sur la relance économique, le développement et les besoins pour l'élimination de la pauvreté avant la Conférence des donateurs pour le Darfour. Du 13 au 21 décembre, le Président de l'Autorité régionale du Darfour, M. Tigani Seisi, a mené une délégation, incluant des représentants du Gouvernement soudanais, en Belgique, en Italie et en Espagne, pour solliciter un soutien en faveur de cette conférence des donateurs.

Par ailleurs, le 25 décembre, le Président Omar Al-Bashir a publié un décret portant création d'un comité chargé d'examiner les conditions actuelles dans lesquelles les organisations d'aide opèrent au Soudan. Le comité comprend des représentants de la Commission nationale d'aide humanitaire, de l'Autorité régionale du Darfour, des services nationaux de sécurité et de renseignement, ainsi que des Ministères des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur. La MINUAD et les partenaires humanitaires n'ont cependant toujours pas constaté d'amélioration en ce qui concerne l'accès humanitaire sur le terrain.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je suis vivement préoccupé par l'intensification des hostilités entre le Gouvernement et les mouvements armés et par la montée de la violence intercommunautaire dans certaines régions du Darfour, ainsi que par leurs répercussions sur les populations civiles. Suite aux

affrontements militaires décrits dans le rapport dont le Conseil est saisi, le 31 décembre, des sources locales ont signalé que des éléments de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan avaient pris en embuscade un convoi militaire appartenant au Gouvernement près de Guldo, à environ 23 kilomètres au nord-est de Nertiti, dans l'ouest du djebel Marra, saisi des véhicules militaires du Gouvernement et fait des victimes parmi les militaires. Les combats se seraient poursuivis dans cette zone les 2, 7 et 9 janvier, et selon des sources locales, les avions des Forces armées soudanaises auraient même procédé à des bombardements.

Tout au long de cette période, la MINUAD et les travailleurs humanitaires se sont vus interdire l'accès à Golo et à Guldo par les forces gouvernementales et les mouvements armés. Par la suite, les organismes humanitaires ont confirmé l'arrivée de 5 000 personnes déplacées à Nertiti du fait des hostilités. La MINUAD a facilité l'évaluation des besoins humanitaires et acheminé de l'aide d'urgence à Nertiti.

Des violences intercommunautaires ont éclaté au début de janvier lorsque les tribus Beni Hussein et Aballa – des éleveurs de chameaux – se sont affrontés dans le djebel Amer, dans la localité d'El Sereif, à 40 kilomètres au nord-ouest de Kabkabiyah, au Darfour septentrional, à la suite d'un différend lié à l'accès à une mine d'or gérée par la tribu Beni Hussein. Le 4 janvier, des membres de la tribu Aballa auraient entrepris des activités minières sans l'approbation du comité local chargé de superviser les activités minières dans la région. Une altercation s'en est ensuivie, au cours de laquelle un membre de la tribu Aballa a été tué et trois membres du comité ont été blessés. Peu de temps après, des membres de la tribu Aballa ont formé une milice et ont pénétrés dans la mine par la force. Jusqu'à 100 personnes auraient été tuées, 47 autres blessées et environ 25 villages détruits. Il y a eu environ 60 000 civils déplacés, dont 10 000 se trouvent actuellement à Kabkabiyah, 8 000 à Saraf Umra et 25 000 à El Sereif. Des milliers de mineurs déplacés ont été ramenés par les pouvoirs publics dans leurs localités d'origine dans d'autres États.

La MINUAD a transporté plusieurs dignitaires, y compris le wali du Darfour septentrional et une délégation de l'Autorité régionale du Darfour dans la zone, afin qu'ils interviennent et lancent des pourparlers de réconciliation entre les tribus. Par ailleurs, des vols spéciaux de la MINUAD ont permis d'évacuer des blessés civils. Les milices de la tribu Beni Hussein ont

empêché la MINUAD d'accéder à la zone où les combats ont commencé.

Les 13 et 14 janvier, la MINUAD et les organismes humanitaires ont fait une évaluation des besoins humanitaires dans les régions où les personnes déplacées ont trouvé refuge. Dans la foulée, la MINUAD a acheminé des secours et fourni des escortes de sécurité aux organismes humanitaires afin de permettre la livraison de plus de 44 tonnes d'articles non alimentaires indispensables.

Suite à l'intervention des autorités gouvernementales et de la MINUAD, le 17 janvier, les chefs tribaux ont déclaré un cessez-le-feu et se sont engagés à participer à une conférence de réconciliation prévue pour le mois d'avril. Cependant, des affrontements sporadiques entre les tribus se sont poursuivis dans la région du djebel Amer et, plus récemment, le 19 janvier, dans et autour de Foro Baranga au Darfour central. La MINUAD continuera de mener des patrouilles afin de rétablir la confiance dans les zones touchées et restera en contact avec les chefs traditionnels et les autorités gouvernementales pour stabiliser la situation sécuritaire.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUAD et du personnel humanitaire travaillant au Darfour, je suis heureux d'annoncer que le 2 janvier, grâce à l'appui du Gouvernement soudanais, les deux membres de l'unité de police constituée de la MINUAD qui avaient été pris en otage le 20 août 2012 à Kabkabiyah, au Darfour septentrional, ont été libérés sains et saufs après 136 jours de captivité. Nous continuons d'exhorter le Gouvernement soudanais à faire en sorte que les ravisseurs et les auteurs d'autres attaques qui prennent pour cible le personnel de la MINUAD ou les agents humanitaires travaillant au Darfour répondent de leurs actes. Je suis également soulagé d'indiquer que les trois fonctionnaires de la MINUAD recrutés sur le plan national qui avaient été arrêtés les 24 et 25 décembre 2012 par des agents de la sécurité nationale à Nyala, au Darfour méridional, ont été libérés le 22 janvier. Toutes les accusations retenues contre eux ont été retirées. Malgré ces faits positifs, nous exhortons le Gouvernement soudanais à respecter les immunités dont jouit le personnel des Nations Unies travaillant au Darfour afin de lui permettre d'exécuter le mandat de la Mission d'une manière impartiale.

(l'orateur reprend en français)

La situation sécuritaire dans certaines parties du Darfour, en particulier dans l'ouest du djebel Marra et au

Darfour septentrional, s'est progressivement détériorée depuis notre dernier exposé au Conseil en octobre 2012 (voir S/PV.6853). La MINUAD a pris des mesures pour renforcer la protection des civils dans ces régions, y compris à travers le renforcement de sa capacité d'alerte et de réponse rapide.

L'objectif d'instaurer une paix complète et durable au Darfour requiert cependant du Gouvernement soudanais un règlement global des problèmes de marginalisation politique et économique affectant non pas uniquement le Darfour, mais aussi le Soudan dans son ensemble. De même, il est impératif que les parties, c'est-à-dire tous les mouvements armés et le Gouvernement soudanais, cessent les hostilités et prennent l'engagement de régler leurs griefs par le biais d'un dialogue pacifique.

La pleine mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour inclut la conduite de consultations et d'un dialogue politique interne au Darfour, qui doivent fournir une opportunité d'aborder les causes du conflit, tout en contribuant à l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain. À cet égard, le soutien plein et entier de la communauté internationale continue d'être requis pour maintenir l'attention du gouvernement du Soudan, de l'Autorité régionale du Darfour et des mouvements armés signataires et non signataires sur la nécessité d'aboutir à un règlement pacifique du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, notamment parce que vous êtes originaire d'un pays ami qui contribue de manière appréciable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La meilleure illustration en est que le Conseil, sous votre présidence, a mené des activités efficaces, la dernière étant le débat public sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix (voir S/PV.6903). Le Pakistan compte parmi les pays ayant une longue expérience dans le maintien de la paix. Il est en effet, depuis longtemps, un des principaux pays fournisseurs de contingents à différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à remercier M. Mulet, Sous-Secrétaire

général aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé au Conseil.

Le rapport dont le Conseil est saisi sur la situation au Darfour (S/2013/22) a clairement montré la situation qui prévaut en matière de sécurité et de stabilité dans les cinq États de la province. Il suffit de se référer au paragraphe 2 du rapport, indiquant que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour progresse dans toutes les directions, après que l'Autorité régionale pour le Darfour s'est acquittée de l'intégralité de sa mission. L'Autorité est dirigée par des personnes originaires du Darfour et a commencé à mettre en œuvre les projets relatifs à la réinstallation des rapatriés, au développement, à la reconstruction et au redressement économique. En outre, les préparatifs de la conférence des donateurs concernant les personnes déplacées et les réfugiés sont pratiquement achevés.

Entre-temps, le Président de l'Autorité, M. Seise, effectue un voyage dans certains États donateurs, notamment en République de Corée et au Japon. Il se rendra également dans d'autres pays, membres permanents du Conseil de sécurité, pour préparer cette conférence des donateurs sur la situation au Darfour.

Le rapport confirme la nomination des membres du Conseil exécutif de l'Autorité régionale pour le Darfour, composé de 67 membres. Des sièges ont été laissés vacants au Conseil, en prévision de l'adjonction de représentants des mouvements qui devraient signer le Document de Doha pour la paix au Darfour.

Nous signalons ici que la capitale du Qatar, Doha, accueille en ce moment une réunion avec les représentants de certains mouvements qui ont quitté le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), ont écouté la voix de la raison et ont décidé de se rallier au processus politique en vue de signer le Document de Doha pour la paix. Nous espérons que ces efforts porteront prochainement leurs fruits.

Nous devons signaler ici que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix, en particulier en ce qui concerne la justice et la réconciliation, a également progressé. Nous prendrons comme exemple le paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi, indiquant que le Bureau du Procureur spécial chargé d'enquêter sur les crimes commis au Darfour a commencé ses travaux et ouvert des enquêtes sur 10 affaires relatives à des crimes commis ces dernières années au Darfour. C'est un bon début.

Je signale également que certaines des affaires dont le Procureur général national est saisi concernent les attaques contre des agents du maintien de la paix et des travailleurs humanitaires. Une des affaires les plus marquantes examinées actuellement concerne l'attaque contre le convoi de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) menée en octobre dernier. De nombreuses personnes ayant participé à cette attaque ont été arrêtées.

Je souligne également que des efforts conjoints ont été déployés par le Gouvernement soudanais et la Commission des retours volontaires et de la réinstallation de l'Autorité régionale pour le Darfour en ce qui concerne la réinstallation, compte tenu du rythme croissant des retours volontaires des camps, maintenant que règnent la sécurité et la stabilité.

Je voudrais apporter des rectifications au sujet de certaines informations erronées figurant dans le rapport dont le Conseil est saisi, en particulier pour ce qui est de la protection des civils.

Il est indiqué à de nombreuses reprises dans le rapport qu'il y a eu de nouveaux affrontements entre les forces gouvernementales et les mouvements rebelles qui n'ont pas signé le Document de Doha alors que la plupart de ces incidents sont en réalité simplement des heurts tribaux. L'intervention du Gouvernement visait à rétablir l'ordre, à asseoir l'autorité de l'État et à faire en sorte que la réconciliation tribale se fasse en coordination avec les Anciens et les chefs de tribus.

À cet égard, je mentionnerai les affrontements sanglants évoqués par M. Mulet, qui ont eu lieu dans la région du djebel Amer, dans le Darfour septentrional. Il s'agissait d'un affrontement armé entre la tribu des Awlâd Amer et celle des Beni Hussein qui se disputent des surfaces minières locales pour l'extraction de l'or. Comme les membres le savent, le djebel Amer est une zone dans laquelle les populations locales extraient de l'or par des moyens traditionnels locaux. Cependant, le rapport dont le Conseil est saisi indique que les Forces armées soudanaises auraient bombardé une mine d'or, ce qui est faux.

Cet incident confirme que les causes profondes du conflit au Darfour sont et continuent d'être les rivalités au sujet des ressources. Au début du conflit, les rivalités concernaient les ressources en eau, les herbages et les terres. Après la découverte de mines, d'or par exemple, ces tribus se sont également disputé ces ressources minières.

Le rapport du Secrétaire général met également l'accent sur l'importance de la coopération dont la MINUAD bénéficie de la part des autorités soudanaises, au niveau de l'État central et des États. Il est indiqué, au paragraphe 34 du rapport, qu'au total, durant la période précédente, la Mission a déposé 3 938 demandes d'autorisation de vol. Le Gouvernement soudanais a répondu favorablement à toutes ces demandes, à l'exception de certaines d'entre elles. Cela prouve que le Gouvernement tient à faciliter les mouvements de la Mission, sauf dans un petit nombre de cas : lorsque la Mission s'expose à un danger du fait des opérations militaires menées par les rebelles.

Il en va de même pour les autorisations de déplacement des convois de la MINUAD à l'intérieur du pays. Les autorités compétentes ne s'opposent pas, sur le principe, à tout déplacement de la Mission. Parfois néanmoins, comme je l'ai rappelé, certaines zones sont dangereuses, les groupes rebelles prenant pour cible les convois de la Mission.

Dans ce contexte, je voudrais affirmer clairement que nous sommes disposés à poursuivre la coopération avec la MINUAD pour tout ce qui a trait à l'exécution de son mandat. C'est ce que continue de faire le Gouvernement soudanais, ainsi que la Mission soudanaise, ici, à New York. Hier, j'ai rencontré M. Mohamed Ibn Chambas, nouveau Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour. J'ai abordé avec lui tous les aspects de la situation au Darfour, à commencer par les causes profondes du conflit, ainsi que les efforts déployés par le pays et sa politique visant un règlement négocié et durable du conflit. Je l'ai assuré que nous coopérerons avec lui dans toute la mesure du possible, en garantissant la sûreté, la sécurité et l'unité du Soudan.

À la fin de notre rencontre, je lui ai signalé que, dans ce contexte, nous espérons que toutes les personnes travaillant à la MINUAD respecteront le principe d'impartialité, comme elles y sont tenues en vertu de la Charte des Nations Unies. J'ai indiqué que le Gouvernement soudanais, comme le font les autres pays, ne permettrait pas à ceux dont l'implication dans des activités menaçant la sécurité du pays est confirmée d'entrer au Soudan, et les autorités compétentes ont le droit de leur refuser l'entrée dans le pays.

Pour terminer, nous réaffirmons ce que nous avons souvent répété, à savoir que le Conseil de sécurité doit prendre les mesures résolues et urgentes requises contre ceux des dirigeants des groupes armés

rebelles au Darfour, qui cherchent toujours à entraver la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix. Nous espérons que d'autres mesures seront prises pour envoyer un message fort à ces membres des groupes rebelles armés qui rejettent la paix et que le Conseil de sécurité prendra des sanctions contre eux.

Toujours dans ce contexte, nous considérons qu'il est important que le Conseil de sécurité oblige le Soudan du Sud à rompre immédiatement ses liens avec les groupes qui se rebellent contre le Gouvernement soudanais, y compris les mouvements du Darfour qui rejettent le Document de Doha. Les mouvements rebelles du Darfour continuent de mener leurs attaques militaires dans les zones frontalières dans l'État du Darfour méridional, à partir du Soudan du Sud, pays qui continue de parrainer ces mouvements rebelles et de leur fournir un appui logistique et politique, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, dont une des principales demandes étaient l'arrêt immédiat de l'appui aux groupes rebelles dans les deux pays.

Je me dois de terminer mes propos en signalant qu'alors que le Gouvernement soudanais s'efforce de parvenir à un règlement pacifique du conflit au Darfour et dans d'autres régions, d'autres s'emploient à entraver ces efforts. À cet égard, je voudrais évoquer le rôle destructeur joué dernièrement par la République de l'Ouganda, qui a ouvertement accueilli, le 5 janvier à Kampala, une réunion d'une coalition des forces de l'opposition armée au Gouvernement soudanais comprenant les mouvements du Darfour et le Mouvement populaire de libération du Soudan/secteur nord et d'autres forces politiques. L'Ouganda a fourni appui et soutien à cette coalition. Comme nous l'avons indiqué au Conseil dans une précédente lettre expliquant en détail notre position, nous demandons au Conseil d'imputer à l'Ouganda, de même qu'au Soudan du Sud, l'entière

responsabilité des obstacles qui entravent le processus de paix au Darfour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mulet, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Au début de mon exposé aujourd'hui, j'ai signalé que, depuis le 20 janvier, des négociations étaient en cours à Doha entre le Gouvernement et une faction du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), sous les auspices de M^{me} Aïchatou Mindaoudou Souleymane, Représentante spéciale conjointe adjointe du Secrétaire général et Médiatrice. Je suis heureux d'annoncer qu'il y a quelques minutes à peine, les parties prenant part à ces négociations à Doha – le Gouvernement soudanais et le MJE de Mohammed Bashir – ont signé un accord-cadre qui pose les bases sur lesquelles les parties négocieront l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour. J'ai pensé que cette information intéresserait les membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan, qui va faire une autre déclaration.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je saisis cette occasion pour remercier M. Mulet pour sa dernière déclaration, qui confirme à tous les membres du Conseil la poursuite, l'avancée et la progression du processus de paix au Soudan. Chaque jour, de nombreux mouvements rebelles choisissent le chemin de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.